



Question sujet des vacances d'enfant

Par **bertrand91**, le 17/09/2010 à 20:07

Bonjour, je vais en doute devoir prendre mon enfant (le jugement est passé mais c'est le juge qui doit trancher donc je pense que je vais payer car mon ex ne veut rien savoir et même si on fait moitié-moitié ça va être dur) pendant des congés en plus des miens (3 semaines environ) et je ne peux pas le faire garder par une nounou ou une garderie car je fais des 12h par jour ! Il m'a refusé si je paie quand même la pension de prendre ma fille si je prouve que je ne peux pas la faire garder (une nounou garde pas les enfants plus de 10/11h max) moi ça ferai entre 12 et 15h car je travaille pas à côté ! Il n'y a-t-il une solution ou je vais devoir payer une fortune pour qu'une personne garde mon enfant toute la journée et ce pendant 5j ! Merci pour info la petite est à 200km de mon domicile avec la mère ! Je donne plus de détail si c'est pas clair merci

Par **mimi493**, le 17/09/2010 à 20:50

Vous n'avez, hélas, aucune obligation de voir votre enfant pendant vos droits d'hébergement. Par contre, la pension alimentaire est calculée en fonction des jours où l'enfant est censé être à votre charge, donc si vous ne prenez pas l'enfant quand vous devriez le faire, le parent qui a la résidence de l'enfant est fondé à demander une augmentation de pension.